

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1663

27 juin 2014

SOMMAIRE

Abita Luxembourg S.A.	79824	Dundee Realty Acquisitions SCS	79781
Aero Investment S.à r.l.	79824	EAA Capital Group S.à r.l.	79785
Ageasfinlux S.A.	79824	East of Eden S.A.	79785
Alternative Energy Consulting & Technologies S.à r.l.	79823	Easybox S.à r.l.	79786
Amaranthe Octogone S.à r.l.	79778	Ecolab Lux 2 S.à r.l.	79784
AmTrust Re Taurus	79824	Ecolab lux 7 S.à r.l.	79785
Barclays Cantal Investments S.à r.l.	79801	Ecolab Lux & Co Holdings S.C.A.	79783
Bel Canto SICAV	79779	Edmond de Rothschild Investment Advisors	79785
Bülow Jewellery S.à r.l.	79780	EFD Engineering S.A.	79786
C6 Ré	79782	EQ Serv S.à.r.l.	79786
Cameron Toll	79780	Euro Gaming Investment S.A.	79786
Carrifin S.A.	79782	Goldhand Europe S.A.	79800
CETREL S.A.	79787	Interamerican S.A.	79820
Continental Finance Holding S.A.	79781	JP Residential III S.à r.l.	79810
CST Finance S.A.	79780	Logiver S.A.	79778
D'Amato Best Food S.A.	79780	Manling	79779
DeKalb Investments S.A.	79782	Mazout Berens S.A.	79779
Delaux Partner's Sarl	79783	MBC Group LTD, Luxembourg Branch ..	79811
Delta Lloyd L	79783	Misanet Luxembourg S.A.	79778
Derma Participations S.A.	79784	Mosquito S.à r.l.	79811
Dilanfra S.A.	79781	NTE Engineering S.à r.l.	79818
Dinvest	79784	Raya Capital Luxembourg S.à r.l.	79801
Distribution Automobiles Luxembourg S.à r.l.	79784	Shangri-La Hotels (Europe)	79821
		Stone & Luyten S.A.	79800

Misanet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014058621/13.

(140067755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Logiver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 87.518.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 20 mars 2014

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015, Monsieur André VERDICKT, ingénieur, demeurant au 2, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler aux fonctions de Président du conseil d'administration, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015, Monsieur Alain GEORGES, docteur en droit, demeurant au 72A, rue des Eglantiers L-1457 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014058603/15.

(140067138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Amaranthe Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 271.574,00.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 153.428.

En date du 4 avril 2014, l'associé R Capital III représenté par KEENSIGHT CAPITAL en qualité de société de gestion, avec siège social au 23bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France, a cédé la totalité de ses 102.030 parts sociales de classe B de la manière suivante:

- 38.217 parts sociales de classe B, à Amadeus III, avec siège social au 2, Mount Pleasant, CB3 0RN Cambridge, Royaume-Uni, qui les acquiert;

- 1.275 parts sociales de classe B, à Amadeus III Affiliates Fund LP, avec siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, États-Unis, qui les acquiert;

- 62.538 parts sociales de classe B, à Amadeus EI LP, avec siège social au 2, Mount Pleasant, Mount Pleasant House, CB3 0RN Cambridge, Royaume-Uni, qui les acquiert;

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Amadeus III, précité, avec 63.506 parts sociales de classe A et 38.217 parts sociales de classe B

- Amadeus III Affiliates Fund LP, précité, avec 2.118 parts sociales de classe A et 1.275 parts sociales de classe B

- Amadeus EI LP, précité, avec 103.920 parts sociales de classe A et 62.538 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2014.

Référence de publication: 2014058218/23.

(140067859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Bel Canto SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 51.614.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 avril 2014

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2015, les mandats d'Administrateurs de Madame Dolores YBARRA CASTANO (Président) et de Messieurs Paul L. SAUREL et Javier VELILLA LUCINI.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2015, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréée, Deloitte Audit S.à.r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058294/15.

(140067881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Manling, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.553.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire du 12 décembre 2013

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Sylviane Courtois de sa fonction d'administrateur en date du 11 décembre 2013.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean-Michel Desnos, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Sylviane Courtois, dont il terminera le mandat. Monsieur Jean-Michel Desnos prendra la présidence du conseil d'administration.

L'assemblée confirme par ailleurs le maintien des mandats de Madame Aida Lopes Ferreira et de Madame Ludivine Rockens comme administrateurs de la société.

Les mandats de Monsieur Desnos, de Madame Aida Lopes Ferreira et de Madame Ludivine Rockens viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014058634/19.

(140067130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Mazout Berens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zoning Industriel Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 103.208.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 avril 2014.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24/04/2014:

- Le renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Arthur Schmit demeurant à L- 9647 Doncols, Bohey 19 et de Monsieur René Schmit, demeurant à L- 9647 Doncols, Bohey 23 ainsi que le mandat d'administrateur de la société ARS GROUPE S.A. ayant son siège social à L- 9647 Doncols, 7 Bohey, représentant permanent par Schmit René, nommé si devant, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2019.

- Le renouvellement des mandats d'administrateur-délégué de Monsieur Arthur Schmit demeurant à L- 9647 Doncols, Bohey 19 et de Monsieur René Schmit, demeurant à L- 9647 Doncols, Bohey 23 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2019.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée d'un des administrateurs-délégués.

Wiltz, le 24 avril 2014.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Référence de publication: 2014058640/20.

(140067675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

CST Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 94.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058350/9.

(140067287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

D'Amato Best Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 164.125.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058353/9.

(140067911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Bülow Jewellery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 48, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 149.623.

Hier bei sende ich Ihnen die alte Adresse

Firma Bülow Jewellery S.A.R.L

48, avenue de la Liberté

L-1930 Luxembourg

und die neue Adresse

Firma Bülow Jewellery S.A.R.L

21, avenue de la Liberté

L-1931 Luxembourg

Luxemburg, den 24. April 2014.

Stine Bülow.

Référence de publication: 2014058307/16.

(140067241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Cameron Toll, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.100,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 133.584.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014

Première résolution

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la Société du 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

La démission de Alan Horgan en tant que gérant a été décidée avec effet immédiat.

La démission de Louv S.à r.l. en tant que gérant a été décidée avec effet immédiat.

La démission de Effigi S.à r.l. en tant que gérant a été décidée avec effet immédiat.

So Cute S.à r. l, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 172.136, ayant son siège social au 22 avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg a été nommée en tant que nouveau gérant unique avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2014058312/20.

(140067101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Dundee Realty Acquisitions SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dundee Realty Acquisitions SCS

Référence de publication: 2014058358/10.

(140067141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Dilanfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.734.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 2 avril 2014.

Résolution:

Le conseil d'administration décide de résilier le mandat de la société Fiduciaire Meava S.à.r.l. de commissaire aux comptes.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer la société International Corporate Services (Luxembourg) Sàrl ayant son siège social au 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 107.093 au poste de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé arrivera à échéance à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

DILANFRA S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2014058379/19.

(140067111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Continental Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 64.149.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

Suite à la fusion intervenue le 30 septembre 2013 entre Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Société Absorbée, et Citco C&T (Luxembourg) S.A., en tant que Société Absorbante, publiée sous la référence 2013137801/38 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 octobre 2013, le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante a été réalisé.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation, avec effet au 31 mars 2014, de la convention de domiciliation conclue le 16 juillet 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Continental Finance Holding S.A., ayant son siège social au 2 - 8, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.64149; et

- Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.52925.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
2-8 avenue Charles De Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signatures
L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014058344/25.

(140067176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Carrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 75.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058327/10.

(140067304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

C6 Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 144.505.

Extrait des résolutions circulaires écrites de C6 Ré, prises à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration de la Société, en date du 7 avril 2014, conformément à l'article 20.6 des statuts

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Résolution 1:

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Madame Josiane Hein en date du 31 mars 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014058351/16.

(140067928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

DeKalb Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 148.779.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2014

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur unique de Monsieur Ali Okan ALTUG, administrateur de sociétés, demeurant 69 D: 1, Abdi Ipekci Cad. à TR-34000 Tesvikiye in Istanbul (Turkey), et ce avec effet immédiat.

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes C.A.S. Services S.A., ayant son siège social 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

2. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur unique démissionnaire les administrateurs suivants:

- Madame Didem BATUM, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Christian KNAUFF, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2019.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste à L-2146 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014058356/28.

(140067032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Delaux Partner's Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 77.653.

—
Extrait de cession de parts du 11.04.2014

En vertu d'une cession de parts signée sous seing privé en date du 11.04.2014, Monsieur Norbert MEISCH, né le 22/08/1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH-SUR-ALZETTE est propriétaire des 500 parts sociales de la société DELAUX PARTNER'S S.à r.l., avec siège social 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B77.653.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058366/15.

(140067667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Ecolab Lux & Co Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.268.

—
Extrait des résolutions du gérant de la Société

En date du 25 avril 2014, le gérant a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant avec effet immédiat:

- Ecolab Lux S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014058398/17.

(140067473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 24.964.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2014

L'Assemblée Générale renomme:

- Emiel ROOZEN, Président;
- DELTA LLOYD BANK S.A., Administrateur;
- Peter André KNOEFF, Administrateur;
- Alex OTTO, Administrateur;
- Fernand REINERS, Administrateur;
- Nico THILL, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058368/22.

(140067609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Dinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014058383/9.
(140067726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Derma Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 170.880.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014058369/9.
(140067913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Distribution Automobiles Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue d'Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 146.553.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014058385/13.
(140067628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Ecolab Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.517.542,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 132.318.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 24 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants avec effet immédiat:

Gérants A:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Jean Gil Pires, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Giuseppe di Modica, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,

Gérant B:

- Ralph Gichtbrock, demeurant professionnellement à Ecolab-Allee 1, D-40789 Monheim am Rhein, Allemagne.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014058401/23.
(140067299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Edmond de Rothschild Investment Advisors, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058408/10.

(140067702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

EAA Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058419/10.

(140067475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

East of Eden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014058420/11.

(140067429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Ecolab lux 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.512.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 24 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants avec effet immédiat:

Gérants de catégorie A:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Jean Gil Pires, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Giuseppe di Modica, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

Gérant de catégorie B:

- Ralph Gichtbrock, demeurant professionnellement à Ecolab-Allee 1, D-40789 Monheim am Rhein, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014058405/23.

(140067339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

EQ Serv S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 79.831.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014058431/9.
(140067716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Euro Gaming Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014058412/9.
(140067946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Easybox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.035,49.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 77.686.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 11 avril 2014

Les associés de la Société ont décidé de révoquer le mandat de Monsieur William Binella en tant que gérant de la Société, avec effet au 11 avril 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 25 avril 2014.
Référence de publication: 2014058422/14.
(140067776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

EFD Engineering S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 178.349.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 23 avril 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.
Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.
L'assemblée générale du 23 avril 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.
Luxembourg, le 23 avril 2014.
Pour EFD ENGINEERING S.A.
Société anonyme
Référence de publication: 2014058425/22.
(140067033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 23.562.

In the year two thousand and fourteen, the thirty-first of March,
Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

Is held:

An extraordinary general meeting of the shareholder of CETREL S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 23.562, incorporated pursuant to a notarial deed dated 3 December 1985, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 363 of 30 December 1985.

The articles of incorporation have been amended for the last time on 12 March 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1129 of 4 May 2012 (the "Company").

The meeting is opened at 5.00 p.m., with Ms Marie Kaiser, private employee, professionally residing in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appoints as secretary Ms Cheryl Geschwind, private employee, professionally residing in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elects as scrutineer Ms Dorothee Ciolino, lawyer, professionally residing in L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Cancellation of one thousand (1,000) Class A bonus shares and corresponding reimbursement of the cancelled Class A bonus shares to their respective holders (i.e. a total nominal value of EUR 1,814,532);
2. Amendment of article 5, article 6 and article 10 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions and delete all references to the Class A Bonus shares and Ordinary Shares in the articles of association;
3. Reduction to at least three (3) directors, members of the board of directors of the Company;
4. Amendment and restatement of the articles of association in their entirety;
5. Acknowledgement and approval of the resignation of seven (7) members of the board of directors;
6. Discharge (quitus) to the resigning board members;
7. Election of Mr. Thomas FROMMHERZ and Mrs. Annette BREWER as new directors of the Company; and
8. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder is represented to the meeting by Ms Dorothee Ciolino, prenamed.

The proxy of the represented sole shareholder, initialed "ne varietur" by the appearing parties will remain annexed to this deed.

III. That the present meeting, representing the whole share capital of the Company, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after deliberation, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting acknowledges that the Company has repurchased one thousand (1,000) Class A bonus shares at their nominal value. Evidence of the repurchase has been given to the notary.

As a consequence, the general meeting resolves to cancel the one thousand (1,000) Class A bonus shares owned by the Company and to proceed to the corresponding reimbursement of the cancelled Class A bonus shares to their respective holders before repurchase (i.e. a total nominal value of EUR 1,814,532) on a pro rata basis.

Second resolution

Further to the repurchase and cancellation of one thousand (1,000) Class A bonus shares, the general meeting resolves to amend the following articles of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's issued share capital is set at four million seven hundred thirteen thousand Euro (EUR 4,713,000) consisting of eighteen thousand eight hundred fifty two (18,852) shares having a par value of two hundred fifty Euro (EUR 250) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

5.3 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation."

" Art. 6. Rights attached to the shares.

6.1 Voting rights attached to the shares

Each share shall entitle its holder to one vote at all general meetings of shareholders.

6.2 Economic rights attached to the shares

All the shares shall have the same par value.

All the shares entitle their holders to a proportional right in the Company's assets and profits and shall share *pari passu* in all distributions made by the Company, including dividend distributions (annual and interim), redemption or buy-back of shares and reductions of share capital and the proceeds of liquidation.

6.3 The Company may have one (1) or several shareholders.

The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form."

" Art. 10. Transfer of shares.

10.1 The shares can be freely transferred.

10.2 Any transfer of shares, made in accordance with these articles of association, will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares."

Third resolution

The general meeting resolves to reduce to at least three (3) the directors members of the board of directors of the Company and to amend the articles of association of the Company accordingly.

Fourth resolution

According and further to the aforementioned amendments, as SIX Group AG is the sole shareholder of the Company, the general meeting resolves to amend and fully restate the articles of association which shall henceforth be read as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office.

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "CETREL S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the development, the promotion and the execution of payment services, in particular:

- the execution of payment transactions, including payment transactions where the funds are covered by a credit line, through a payment card or a similar device of any kind and of any denomination;
- the issuing and/or acquiring of payment instruments, including payment cards or similar device of any kind and of any denomination.

The Company's purpose is the development, the promotion and the execution of operational and closely related services ancillary to payment services, such as in particular:

- supporting the execution of payment transactions;
- the storage and processing of data;
- the operation and control of payment systems; as well as
- the provision of automatic bank operations including operations of compensation and of arbitration.

The Company's purpose is the research, the development, the promotion and the operation of any communication infrastructure, trust and privacy protection services, data and entity authentication, information technology and communication network provision, provision and maintenance of terminals and devices of any kind, supervised or not, used for

payment services including for the acquisition of payment transactions through means of distance communication or not. The Company may also become member of card payment system(s), exercise any authorized activity of this card payment system(s) and cooperate in any form whatsoever with the entities that are participating or wish to participate in the activities of the Company in respect of its capacity as member of the card payment system(s).

The Company may also provide electronic communications services, such as services of access to the Internet.

The exercise, in all its forms, of the activities of customers' communication agent, of administration agent of the financial sector and of Article 29-3 primary IT systems operator of the financial sector in accordance with the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, are also within the Company's purpose, including the conduct of any operations in relation thereto.

The Company may further, aside from its activities as Article 29-3 primary IT systems operators of the financial sector, perform activities as Article 29-4 secondary IT systems and communication networks operators of the financial sector.

The Company may enter into agreements with credit institutions, as well as with companies, associations, administrations, groups or any other persons, natural or corporate, relating to its membership in card payment system(s) or to the use of payment systems and of automatic bank operations or to the harmonization of payment systems and of transmissions between banks or relating to data processing or communication infrastructures.

Generally, the Company may exercise any commercial, industrial, financial, advisory, movable or real estate activities relating directly or indirectly to the Company's purpose or which may help it to develop its fulfilment. It might be interested by means of subscription, of contribution, of participation or by any other manner in any company or undertaking having a similar, connected or supplementary activity to its own activity and capable to develop the one or the other division of its activity, in the Grand-Duchy or abroad.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the municipality of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's issued share capital is set at four million seven hundred thirteen thousand Euro (EUR 4,713,000) consisting of eighteen thousand eight hundred fifty two (18,852) shares having a par value of two hundred fifty Euro (EUR 250) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

5.3 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Rights attached to the shares.**6.1 Voting rights attached to the shares**

Each share shall entitle its holder to one vote at all general meetings of shareholders.

6.2 Economic rights attached to the shares

All the shares shall have the same par value.

All the shares entitle their holders to a proportional right in the Company's assets and profits and shall share *pari passu* in all distributions made by the Company, including dividend distributions (annual and interim), redemption or buy-back of shares and reductions of share capital and the proceeds of liquidation.

6.3. The Company may have one (1) or several shareholders.

The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfers of shares and the dates thereof as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two (2) of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

Art. 9. Preferential Subscription Rights.

9.1 In case of an increase of the share capital through the issue of new shares, whether the capital increase is paid for in cash or in kind, each existing shareholder shall have a preferential subscription right in proportion to the shares held in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription.

9.2 In case a shareholder decides not to exercise its preferential subscription right, such right shall accrue proportionally to the other shareholders willing to exercise those rights.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1 The shares can be freely transferred.

10.2 Any transfer of shares, made in accordance with these articles of association, will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to the Company, or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

C. Decisions of the sole shareholder and general meeting of shareholders

Art. 11. The sole shareholder assumes all powers conferred by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the general meeting of shareholders and his/her/its decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of several shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

Art. 12. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Wednesday of April at 11.00 a.m. of each year. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 13. The sole director or as the case may be the board of directors may convene the sole shareholder or in case of plurality, the shareholders to the general meetings. In case of plurality of the shareholders, such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 14. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor(s) made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

D. Management

Art. 15. The Company shall be managed by a board of directors, who do not need to be shareholders of the Company.

If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one (1) shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole director".

The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 16. The board of directors is composed of at least three (3) directors.

The board of directors shall appoint a chairman to be chosen among the directors. The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board of directors will appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at such a meeting.

The board of directors may designate a secretary, which may or may not be among its members.

Art. 17. The sole director or the directors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders' meeting, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. The directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 18. The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held at the registered office of the Company or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions will be validly taken by the unanimity of the votes of the directors present or represented at such meeting. Each director shall be entitled to one vote.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other means of communication, to be confirmed in writing.

The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 19. The minutes of any meeting of the board of directors (if any) will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Art. 20. The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature or the joint signature of the person(s) to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 21. Daily Management.

21.1 The daily management of the Company shall be delegated by the board of directors to the executive board (the "Executive Board") (Comité de Direction), which shall be composed of at least two (2) members who do not need to be members of the board of directors. The board of directors may define internal governance rules in relation to such daily management.

21.2 The Executive Board shall be chaired by the chief executive officer, who shall also bear the title of chairman of the Executive Board. A deputy chairman may also be appointed among the members of the Executive Board.

21.3 The members of the Executive Board, the chairman and deputy chairman of the Executive Board shall be appointed, upon proposal of the chairman of the board of directors, by the board of directors resolving by a majority of two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the directors in office for an unlimited period of time.

The members of the Executive Board shall be revoked in the same manner.

21.4 The members of the Executive Board shall meet the requirements of the law of 5 April 1993, as amended, on the financial sector, in terms of professional experience and honorability.

Art. 22. Appointment of agents. The Company may grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

E. Supervision

Art. 23. In accordance with article 22 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors, chosen among the Institut des réviseurs d'entreprises, which may not be shareholders. The board of directors shall appoint the independent auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office.

The independent auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. The Company's financial year shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 25. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

The share premium may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.”

Fifth resolution

The general meeting acknowledges and approve the resignation of seven (7) board members namely:

- Dr. Urs Rügsegger, Chairman
- Mrs. Josiane Hein, Vice-Chairman
- Mr. Emil Büchler
- Mr. Gilbert Ernst
- Mr. Joseph Glod
- Mr. Marc Lenert
- Mr. Stefan Mäder

(hereafter the “Resigning Board Members”)

Further to their resignation, the general meeting grant discharge (quitus) to the Resigning Board Members for their mandates.

Sixth resolution

The general meeting elects Mr. Thomas FROMMHERZ and Mrs. Annette BREWER as new directors of the Company until the ordinary general meeting of the shareholders to be held regarding the annual accounts of the Company ending as of December 31st 2014.

Thus the Board of Directors will be composed as follows:

- Mr Niklaus Santschi,
- Mr Thomas Frommherz, born on 27 October 1963 in Wallbach, residing professionally in CH-8021 Zurich, Hardturmstrasse 201,
- Ms Annette Brewer, born on 23 July 1966 in Laxou, residing professionally in L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the board of meeting signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trente-et-un mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire, résidant à Luxembourg,

Se tient:

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CETREL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.562, constituée suivant acte notarié en date du 3 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 363 du 30 décembre 1985.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1129 du 4 mai 2012 (la "Société").

L’assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, laquelle désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L’assemblée élit comme scrutatrice Madame Dorothee Ciolino, avocate, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore.

L’assemblée ayant été constituée, le président déclare et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. Que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Annulation des mille (1.000) Parts Bénéficiaires de Catégorie A et remboursement des Parts Bénéficiaires de Catégorie A annulées à leurs porteurs respectifs (i.e. une valeur nominale totale de EUR 1,814,532);

2. Modification de l'article 5, de l'article 6 et de l'article 10 des statuts de la Société, de manière à refléter les résolutions ci-dessus et à supprimer toutes les références dans les statuts aux Parts Bénéficiaires de Catégorie A et aux Actions Ordinaires;

3. Réduction du conseil d'administration de la Société à au moins trois (3) membres;

4. Amendement et refonte intégrale des statuts de la Société;

5. Constatation et acceptation de la démission de sept membres du conseil d'administration proposés par les actionnaires fondateurs;

6. Quitus accordé aux membres du conseil démissionnaires;

7. Election de Monsieur Thomas FROMM HERZ and Madame Annette BREWER en qualité de nouveaux administrateurs de la Société; et

8. Divers.

II. Que l'actionnaire unique est représentés par Madame Dorothee Ciolino, prénommée.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée ne varietur, par les personnes comparantes restera attachée au présent acte.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, demande ensuite au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que la Société a racheté mille (1.000) Parts Bénéficiaires de Catégorie A à leur valeur nominale. Preuve du rachat des Parts Bénéficiaires de Catégorie A a été apportée au notaire.

En conséquence, l'assemblée générale décide d'annuler les mille (1.000) Parts Bénéficiaires de Catégorie A propres de la Société et de procéder au remboursement des Parts Bénéficiaires de Catégorie A annulées à leurs porteurs respectifs avant rachat (i.e. une valeur nominale totale de EUR 1.814.532) sur une base proportionnelle.

Deuxième résolution

A la suite du rachat et de l'annulation de mille (1.000) Parts Bénéficiaires de Catégorie A, l'assemblée générale décide de modifier les articles suivants des statuts qui seront désormais lus comme suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social émis de quatre millions sept cent treize mille euros (EUR 4.713.000), représenté par dix-huit mille huit cent cinquante-deux (18.852) actions ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts."

" Art. 6. Droits attachés aux actions.

6.1 Droits de vote attachés aux actions

Chaque action confère à son détenteur une voix à toute assemblée générale des actionnaires.

6.2 Droits économiques attachés aux actions Toutes les actions ont la même valeur nominale.

Toutes les actions donnent à leurs détenteurs un droit proportionnel dans les actifs et profits de la Société (et partageront pari passu toute distribution faite par la Société, y compris les distributions de dividendes (annuels et intérimaires), remboursements ou rachats d'actions et réductions du capital social et les boni de liquidation.

6.3 La Société peut avoir un (1) ou plusieurs actionnaires.

La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou rembourser ses propres actions.

Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur."

" Art. 10. Transfert d'actions.

10.1. Les actions sont librement cessibles.

10.2. Tout transfert d'action, réalisé conformément aux stipulations des présents statuts, deviendra effectif vis-à-vis de la Société et des tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de transfert dans le registre des actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou sur notification du transfert à ou sur acceptation du transfert par la Société, suivant lequel tout administrateur pourra enregistrer ce transfert dans le registre des actions."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire à au moins trois (3) les administrateurs membres du conseil d'administration de la Société et d'amender les statuts de la Société en conséquence.

Quatrième résolution

A la suite des amendements précités et dans la mesure où SIX Group AG est l'unique actionnaire de la Société, l'assemblée générale décide de modifier et de refondre entièrement les statuts qui à partir de maintenant seront lu comme suit:

"A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société constituée sous la forme d'une société anonyme ayant la dénomination «CETREL S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet le développement, la promotion et la réalisation de services de paiement, en particulier:

- la réalisation de transactions de paiement, incluant les transactions de paiement où les fonds sont couverts par une ligne de crédit, par une carte de paiement ou un moyen similaire de quelque sorte et de quelque dénomination que ce soit;

- l'émission et/ou l'acquisition d'instruments de paiement, incluant les cartes de paiement ou moyen similaire de quelque sorte et de quelque dénomination que ce soit;

L'objet de la Société est le développement, la promotion et la réalisation de services opérationnels et services connexes auxiliaires aux services de paiement, tels qu'en particulier:

- le support de l'exécution des transactions de paiement;
- le stockage et traitement des données;
- le fonctionnement et contrôle des systèmes de paiements; aussi bien que
- la fourniture d'opérations bancaires automatisées, y compris les opérations d'indemnisation et d'arbitrage.

L'objet de la Société est la recherche, le développement, la promotion et le fonctionnement de toute infrastructure de communication, trust et services de protection de la vie privée, authentification de données et d'entités, technologie de l'information et fourniture d'un réseau de communication, fourniture et entretien de terminaux et dispositifs en tout genre, supervisés ou non, utilisés pour le paiement de services y compris pour l'acquisition de transactions de paiement par le biais de communication à distance ou non. La Société peut aussi devenir membre de système(s) de paiement par carte, exercer toute activité autorisée de ce(s) système(s) de paiement par carte et coopérer en tout forme que ce soit avec les entités qui participent ou souhaitent participer dans les activités de la Société relativement à sa qualité de membre de système(s) de paiement par carte.

La Société peut également fournir des services de communication électroniques, tels que des services d'accès à l'Internet.

La Société a aussi pour objet l'exercice, sous toutes ses formes, des activités d'agent de communication à la clientèle, d'agent administratif du secteur financier et d'opérateur article 29-3 de systèmes informatiques primaires du secteur financier conformément à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ainsi que la conduite de toutes les opérations qui y sont relatives.

La Société peut également, outre ses activités d'opérateur article 29-3 de systèmes informatiques primaires du secteur financier, exercer l'activité d'opérateur article 29-4 de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier.

La Société peut conclure toutes conventions avec des établissements de crédit ainsi qu'avec des sociétés, associations, administrations, groupements ou toutes autres personnes, physiques ou morales, relatives à son adhésion dans un (des) système(s) de paiement par carte ou à l'utilisation de systèmes de paiement et d'opérations bancaires automatisées ou à l'harmonisation de systèmes de paiement et de transmissions interbancaires ou relatives à des infrastructures de traitement de données ou de communication.

De façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, d'assistance-conseil, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter ou en développer la réalisation. Elle peut avoir des intérêts par voie de souscription, d'apport, de prise de participation ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et susceptible de développer l'une ou l'autre branche de son activité, le tout tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute

autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant tous types d'emprunts ou en émettant toutes valeurs mobilières ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée des dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la commune de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social émis de quatre millions sept cent treize mille euros (EUR 4.713.000), représenté par dix-huit mille huit cent cinquante-deux (18.852) actions ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Droits attachés aux actions.

6.1 Droits de vote attachés aux actions

Chaque action confère à son détenteur une voix à toute assemblée générale des actionnaires.

6.2 Droits économiques attachés aux actions

Toutes les actions ont la même valeur nominale.

Toutes les actions donnent à leurs détenteurs un droit proportionnel dans les actifs et profits de la Société et partageront pari passu toute distribution faite par la Société, y compris les distributions de dividendes (annuels et intérimaires), remboursements ou rachats d'actions et réductions du capital social et les boni de liquidation.

6.3 La Société peut avoir un (1) ou plusieurs actionnaires.

La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou rembourser ses propres actions.

Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son ou sa résidence, ou son siège social ou principal établissement, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété des actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'insertion d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces inscriptions pourront être émis et signés par le président du conseil d'admini-

nistration, par deux (2) administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

Art. 9. Droit de souscription préférentiel.

9.1. En cas d'augmentation du capital social à travers l'émission de nouvelles actions, que l'augmentation de capital soit payée en numéraire ou en nature, chaque actionnaire existant aura un droit de souscription préférentiel en proportion des actions qu'il détient dans la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période durant laquelle un tel droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Cette période ne pourra être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'expédition d'une lettre recommandée envoyée à/aux (l')actionnaire(s), annonçant l'ouverture d'une telle souscription.

9.2. En cas où un actionnaire décide de ne pas exercer son droit de souscription préférentiel, un tel droit doit bénéficier proportionnellement aux autres actionnaires qui veulent exercer ces droits.

Art. 10. Transfert d'actions.

10.1. Les actions sont librement cessibles.

10.2. Tout transfert d'action, réalisé conformément aux stipulations des présents statuts, deviendra effectif vis-à-vis de la Société et des tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de transfert dans le registre des actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou sur notification du transfert à ou sur acceptation du transfert par la Société, suivant lequel tout administrateur pourra enregistrer ce transfert dans le registre des actions.

C. Décision de l'actionnaire unique et assemblée générale des actionnaires

Art. 11. L'actionnaire unique exerce l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le dernier mercredi du mois d'avril de chaque année à 11h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. L'administrateur unique ou selon le cas le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires aux assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger si, dans l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeure le justifient.

Art. 14. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires/réviseurs, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne, actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 15. La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société.

S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un (1) seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions

sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme «administrateur unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'administrateur unique».

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) administrateurs.

Le conseil d'administration désigne un président parmi les administrateurs. Le président présidera toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration nommera un autre président pro tempore par vote de la majorité présente à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra désigner un secrétaire parmi ses membres ou non.

Art. 17. Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 18. Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra le décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. Chaque administrateur dispose d'une voix.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 19. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 20. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique ou conjointe de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

Art. 21. Gestion journalière.

21.1 La gestion journalière de la Société doit être déléguée par le conseil d'administration au comité de direction (le «Comité de Direction») qui doit être composé d'au moins deux (2) membres, membres ou non du conseil d'adminis-

tration. Le conseil d'administration peut définir des règles de gouvernance interne en relation avec cette gestion journalière.

21.2. Le Comité de Direction est présidé par le directeur général, qui porte également le titre de président du Comité de Direction. Un vice-président pourra également être nommé parmi les membres du Comité de Direction.

21.3. Les membres du Comité de Direction, le président et le vice-président du Comité de Direction doivent être nommés, sur proposition du président du conseil d'administration, pour une durée illimitée par le conseil d'administration par une résolution prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés par les administrateurs en fonction.

La révocation des membres du Comité de Direction intervient dans les mêmes conditions.

21.4. Les membres du Comité de Direction doivent remplir les exigences de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, en ce qui concerne l'expérience professionnelle et l'honorabilité.

Art. 22. Désignation de représentants. La Société peut donner des pouvoirs spéciaux par acte notarié ou par acte sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres en tant que représentants de la Société.

E. Surveillance

Art. 23. Conformément à l'article 22 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, les opérations de la Société doivent être contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, qui ne peuvent pas être actionnaires. Le conseil d'administration doit nommer le(s) réviseur(s) d'entreprises et doit déterminer leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanent de toutes les opérations de la Société.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 24. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Aux conditions et termes prévus par la loi et par les présents statuts, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments du ou des liquidateur(s).

H. Loi Applicable

Art. 28. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales."

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate et approuve la démission de sept (7) membres du conseil d'administration, nommément:

- Dr. Urs Rügsegger, Président
- Mrs. Josiane Hein, Vice-Président
- Mr. Emil Büchler
- Mr. Gilbert Ernst
- Mr. Joseph Glod

- Mr. Marc Lenert
- Mr. Stefan Mäder

(ci-après les "Membres du Conseil Démissionnaires")

A la suite de leurs démissions, l'assemblée générale donne quitus aux Membres du Conseil Démissionnaires concernant leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée générale élit Monsieur Thomas FROMMHERZ and Madame Annette BREWER en qualité de nouveaux administrateurs de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale concernant les comptes annuels de la société clos au 31 décembre 2014.

Par conséquent, le conseil d'administration, sera composé de la façon suivante:

- Monsieur Niklaus Santschi,
- Monsieur Thomas Frommherz, né le 27 octobre 1963 à Wallbach, demeurant professionnellement à CH-8021 Zurich, Hardturmstrasse 201,
- Madame Annette Brewer, née le 23 juillet 1966 à Laxou, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAISER, C. GESCHWIND, D. CIOLINO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2014. LAC / 2014 / 15245. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057643/734.

(140066562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Goldhand Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.273.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058060/10.

(140066291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Stone & Luyten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.801.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014058064/12.

(140066232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Barclays Cantal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 620.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.607.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 11 avril 2014, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom: Fail

Prenom(s): David

Née le: 24 mars 1965

à Morpeth (Royaume-Uni)

Adresse professionnelle: 9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Date de nomination: 11 avril 2014

Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2014058274/24.

(140067650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Raya Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.302.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Mohamed Waseem KHAYATA, born on October 14, 1971 in Damascus, holding passport number 006907431, issued on July 22, 2012 by the Embassy of the Syrian Arab Republic in Abu Dhabi with issuance number 108-12-0031633, professionally residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

here represented by Ms Ingrid Dubourdieu, professionally residing at Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on 27 March 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments

and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

The Company may offer assistance and guidance on Sharia compliant finance.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Raya Capital Luxembourg S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (€12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (€1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders’ holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters

covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

Mr. Mohamed Waseem KHAYATA, born on October 14, 1971 in Damascus, holding passport number 006907431, issued on July 22, 2012 by the Embassy of the Syrian Arab Republic in Abu Dhabi with issuance number 108-12-0031633, professionally residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, subscribes for all twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (€1.-) each, which comprise 100% of the share capital of the Company, and pays them fully in cash for an amount of twelve thousand and five hundred Euros (€12,500.-), so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (€12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at one (1).
2. Appoint the following person as the sole manager of the Company:

Mohamed Waseem Khayata, born in born on October 14, 1971 in Damascus Syria, holding passport number 006907431, issued on July 22, 2012 by the Embassy of the Syrian Arian Arab Republic in Abu Dhabi with issuance number 108-12-0031633, professionally residing at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the registered office of the Company at 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Mohamed Waseem KHAYATA, né le 14 octobre 1971 à Damas, porteur du passeport numéro 006907431, émis le 22 juillet 2012 par l'ambassade de la République Arabe Syrienne à Abu Dhabi sous le numéro d'émission 108-12-0031633, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

représenté par Me Ingrid Dubourdieu, ayant son adresse professionnelle à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

La Société pourra fournir une assistance et des indications sur les services financiers compatibles avec les préceptes de la Sharia.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Raya Capital Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par qui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité

avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Mohamed Waseem KHAYATA, né le 14 octobre 1971 à Damas, porteur du passeport numéro 006907431, émis le 22 juillet 2012 par l'ambassade de la République Arabe Syrienne à Abu Dhabi sous le numéro d'émission 108-12-0031633, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,-EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Monsieur Mohamed Waseem KHAYATA, né le 14 octobre 1971 à Damas, porteur du passeport numéro 006907431, émis le 22 juillet 2012 par l'ambassade de la République Arabe Syrienne à Abu Dhabi sous le numéro d'émission 108-12-0031633, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. DUBOURDIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2014. Relation: LAC/2014/15757. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057352/503.

(140065543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

JP Residential III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.834.

- L'adresse de Monsieur Stéphane Jalbert, Gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:
2755, avenue Douglas, Montréal, Québec, H3R 2C7.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014058574/13.

(140067324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

MBC Group LTD, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 142.799.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration de la société MBC Group Holding Hungary Limited Liability Company en date du 24 avril 2014 que:

- La démission de Madame Sophie Jaffré, gérant de la Succursale, a été acceptée avec effet au 15 janvier 2014.
- Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée en tant que gérant de la Succursale avec effet au 15 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014058641/17.

(140067302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

—
Mosquito S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 186.331.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of April.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

M Club S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 4, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Mosquito S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries,

affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

In addition to the share capital, the Company shall have a capital contribution account into which any capital contributed by a shareholder may be transferred, and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The capital contribution account is at the free disposal of the shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 14.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers) composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager and by the signature of any person(s) to whom special powers for determined matters have been delegated by the Sole Manager or the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a pro tempore chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by M Club S.C.A., prenamed, by contribution in cash.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr. Matthew James, chief financial officer, born on June 24, 1970 in Roehampton, United Kingdom, having his professional address at 2nd Floor, 10 Lower Grosvenor Place, London SW1W 0EN, United Kingdom.

Category B Managers:

- Ms. Alix Le Levreur-Barton, accounting and financial officer, born on February 13, 1989 in Quimper, France, having her professional address at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Marcel Stephany, company director, born on September 4, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M Club S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 avril 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Mosquito S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription,

de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

En plus du capital social, la Société dispose d'un compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres sur lequel tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un associé peut être crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Le compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres est à la libre disposition des associés, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 14.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants répartis en deux (2) catégories, respectivement les «Gérants de Catégorie A» et les «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B et par la signature de toute personne à qui des pouvoirs déterminés ont été délégués par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président pro tempore parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de toute catégorie peut en représenter un autre de toute catégorie au Conseil de Gérance, et un gérant de toute catégorie peut représenter plusieurs gérants de toute catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance, y inclus au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par M Club S.C.A., prénommé, par apport en numéraire.

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Matthew James, directeur financier, né le 24 juin 1970 à Roehampton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2nd Floor, 10 Lower Grosvenor Place, Londres SW1W 0EN, Royaume-Uni.

Gérants de Catégorie B:

- Melle Alix Le Levreur-Barton, responsable comptable et financier, née le 13 février 1989 à Quimper, France, ayant son adresse professionnelle au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Marcel Stephany, administrateur de société, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 avril 2014. Relation: EAC/2014/5172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014057278/356.

(140066024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

NTE Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang.
R.C.S. Luxembourg B 186.323.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huit avril.

Par-devant, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, qui restera le dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU

1. La société de droit anonyme «OPE Group S.A.», immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B179.167, avec siège social à L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix,

ici représentée par Monsieur Gérard LUSATTI, gérant de société, né le 1^{er} mai 1976 à Villerupt (France), demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 6, rue Robert Krüger,
en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

2. Monsieur Régis CIRE, gérant de société, né à Mont-Saint-Martin (France) le 9 mars 1987, demeurant à F-54 590 Hussigny-Godbrange, 10, rue Marcel Pagnol,

ici représenté par Monsieur Gérard LUSATTI, pré-qualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

3. Monsieur Mathieu MULLER, gérant de société, né à Hayange (France) le 22 mai 1988, demeurant à F-54910 Valleroy, 2, rue Emile Thomas,

ici représenté par Monsieur Gérard LUSATTI, pré-qualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ci-après dénommés collectivement les «Comparants».

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire des Comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet principal la recherche en sciences, technologies, à finalité professionnelle en génie électrique et informatique industrielle ainsi que la vente des produits découlant de ces travaux.

Elle aura aussi pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise d'électricité générale, l'étude et le conseil technique, l'achat, la vente, l'installation de tous appareils, matériels et équipements électriques.

- l'installation électrique sur la protection contre l'incendie

- le montage de systèmes d'alarme

- toutes activités de commerce, l'achat, la vente et la représentation de tous produits et marchandises Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'associés, d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prendra la dénomination «NTE Engineering S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Dudelange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux, agences et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe le pouvoir de signature.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites de la manière suivante:

1) La société anonyme «OPE Group S.A.», pré-qualifiée,	65 parts sociales
2) Monsieur Régis CIRE, pré-qualifié,	30 parts sociales
2) Monsieur Mathieu MULLER, pré-qualifié,	<u>30 parts sociales</u>
TOTAL	125 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Les Comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Avertissement

L'attention des Comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société et ce, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Régis CIRE, pré-qualifié, gérant technique.

- Monsieur Antoine COVELLI, gérant de société, né à Algrange (France) le 29 mars 1966, demeurant à F-57280 Maizière-les-Metz (France), 44, rue Général de Gaulle, gérant administratif.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang.

DONT ACTE, fait et passé Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LUSATTI, J.P. MEYERS.

Enregistré à Mersch, le 22 avril 2014. Relation: MER/2014/807. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057308/146.

(140065907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Interamerican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.814.

Constituée par acte le 28 mars 2011, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 15 avril 2011, n° 726.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue en date du 15 avril 2014

L'Assemblée réélit, en qualité de Réviseur d'entreprises, pour un terme d'un an, la société Mazars Luxembourg S.A., réviseur agréé, 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Référence de publication: 2014058554/12.

(140067543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

In the year two thousand and fourteen on the tenth day of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registration number EC-17607, (the "Sole Shareholder").

In its capacity as the Sole Shareholder of SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 128 205, incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 24 April 2007 by the Luxembourg Notary Joseph ELVINGER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1445 on 13 July 2007 (the "Company").

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles of Association of the Company and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Ms Flora GIBERT, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 12,000,000.- (twelve million Euros) so as to bring the Company's issued share capital from its current amount of EUR 182,600,000.- (one hundred eighty two million and six hundred thousand Euros) to EUR 194,600,000.- (one hundred ninety four million and six hundred thousand Euros) by the creation and issue of 1,200,000 (one million and two hundred thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, by contribution in cash.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in the new shares by contribution in cash for the new 1,200,000 (one million and two hundred thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each in the Company so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 12,000,000.- (twelve million Euros) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed share capital is fixed at EUR 194,600,000.- (one hundred ninety four million and six hundred thousand Euros) represented by 70,000 (seventy thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 40,000 (forty thousand) Class A ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 400,000 (four hundred thousand) Class B ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 8,700,000 (eight million and seven hundred thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 8,950,000 (eight million nine hundred and fifty thousand) Class D ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each and 1,300,000 (one million three hundred thousand) Class E ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each. The holders of the shares are together referred to as the "shareholders".

Each class of shares follows a specific investment of the Company and each class of shares may be separately and entirely redeemed by the Company. The board of managers will attribute each investment made or to be made by the Company to a specific class of shares. This attribution has to receive the unanimous approval of the shareholders. Consequently, each class of shares will be linked to a particular targeted investment.

The conditions and methods of redemption of the shares so issued are fixed as follows:

1) Redemption can only take place through distributable sums whose amount cannot exceed those of the results of the last closed financial year or of an interim balance sheet duly approved, increased by the profits carried but reduced by losses carried forward and sums to be put into reserves according to the law and the present bylaws of the Company, and only if the net asset resulting from this closing is not and shall not become, as results of such a redemption, lower than the amount of the share capital, increased by reserves the law or the by-laws of the Company do not allow to distribute.

2) An amount equal to the nominal value of all redeemed shares must be included into a reserve, which cannot, except in case of reduction of the share capital, be distributed to the shareholders; this reserve can only be used in order to increase the share capital by incorporation of reserves.

3) When, as a result of redemption, the payment of a premium in favour of the shareholders is contemplated, such premium can only be deducted from the distributable sums whose or the amount of which is fixed by point 1) of this article.

4) The redemption price of the redeemable shares composing the class of shares whose redemption is contemplated depends on the profit realised on the investment financed by this class of shares, taking into consideration the limits described here above.

5) Each redemption is subject to a publication into the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand Euros (5,000.- EUR).

Prevailing version

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, immatriculée sous le numéro EC-17607, (l'«Associé Unique»).

En qualité d'Associé Unique de SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.205 constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 24 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1445 du 13 juillet 2007 (la «Société»);

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Madame Flora Gibert, domiciliée à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 12,000,000.- (douze millions Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 182,600,000 (cent quatre-vingt deux millions six cent mille Euros) à EUR 194,600,000.- (cent quatre-vingt quatorze millions six cent mille Euros) par la création et l'émission de 1,200,000 (un million deux cent mille) nouvelles parts sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire l'intégralité des parts sociales nouvelles de la façon suivante:

- au moyen d'un apport en numéraire, pour les nouvelles 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de Catégorie C de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12,000,000.- (douze millions Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 194,600,000.- (cent quatre-vingt quatorze millions six cent mille Euros) représenté par 70,000 (soixante-dix mille) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 40,000 (quarante mille) parts sociales ordinaires de Catégorie A avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 400,000 (quatre cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros), 8,700,000 (huit millions sept cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie C avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros), 8,950,000 (huit millions neuf cent cinquante mille) parts sociales de Catégorie D avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) et 1,300,000 (un million trois cent mille) parts sociales de Catégorie E avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros). Les détenteurs de parts sociales sont ci-après conjointement dénommés "les associés".

Chaque catégorie de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société et chaque classe (excepté les parts sociales ordinaires) peut être rachetée, séparément et entièrement, par la Société. Le conseil de gérance va attribuer chaque investissement réalisé ou à réaliser par la Société à une classe spécifique de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires). Cette attribution doit recevoir l'accord unanime des associés. Par conséquent, chaque classe de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société.»

Les conditions et les méthodes de rachat des parts sociales sont fixées comme suit:

1) Le rachat ne peut être réalisé que par des sommes distribuables dont le montant ne peut excéder le montant des résultats réalisés du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés ou d'un état comptable intérimaire dûment approuvé, augmenté des bénéfices reportés et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire et que si l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels approuvés/ de l'état comptable intérimaire n'est pas, ou ne deviendrait pas, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer;

2) Un montant égal à la valeur nominale de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves;

3) Lorsque, suite au rachat, le versement d'une prime en faveur des actionnaires est prévu, cette prime ne peut être prélevée que sur des sommes distribuables conformément au point 1) de cet article;

4) Le prix de rachat des parts sociales de la catégorie de parts sociales dont le rachat est prévu dépend du bénéfice réalisé sur l'investissement financé par cette catégorie de parts sociales, prenant en considération les limites décrites ci-dessus.

5) Chaque rachat fait l'objet d'une publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille Euros (EUR 5.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Version prépondérante

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 avril 2014. Relation: LAC/2014/17369. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014057396/149.

(140066101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Alternative Energy Consulting & Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9687 Surré, 4, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 178.780.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014058215/14.

(140067616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Abita Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8237 Mamer, 9, rue Henri Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 106.613.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058242/9.

(140067126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Ageasfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ageasfinlux S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014058208/11.

(140067194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

AmTrust Re Taurus, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 43.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.04.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014058221/12.

(140067199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Aero Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 170.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.660.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Dominique LE GAL, Gérant

- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058202/20.

(140067993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.
